



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. limitée
25 avril 2012
Français
Original: anglais

Treizième session

Doha (Qatar)

21-26 avril 2012

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Une mondialisation centrée sur le développement:

vers une croissance et un développement équitables et durables

Texte de négociation de synthèse du Président pour la treizième session de la Conférence

25 avril 2012

18 heures

I. Thème – Une mondialisation centrée sur le développement: vers une croissance et un développement équitables et durables

A. Analyse

2. La crise financière qui a éclaté peu de temps après la douzième session de la Conférence a provoqué la première contraction de l'économie mondiale depuis les années 1930. Ses effets se sont propagés très rapidement et largement. Les pays les plus pauvres de la planète n'ont pas été épargnés. En dépit des efforts déployés par les principaux pays, aussi bien développés qu'en développement, la reprise économique mondiale reste fragile. (Approuvé)

4. Un autre défi est d'éliminer la faim et d'assurer la sécurité alimentaire. Assurer un accès adéquat à l'alimentation – l'un des besoins humains les plus fondamentaux – est une priorité. La forte instabilité des prix alimentaires depuis la douzième session de la Conférence a été une source de préoccupation qui, dans certains cas, a notamment eu de graves conséquences politiques et sociales dans certains pays, en particulier dans des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires. (Approuvé)

5. Un autre défi concerne l'instabilité des prix énergétiques et l'accès à l'énergie, y compris aux énergies renouvelables. L'essentiel des infrastructures énergétiques de beaucoup de pays en développement reste à construire, ce qui a pour conséquence des services énergétiques insuffisants et chers. Il est impératif de répondre à ces besoins pour promouvoir un développement équitable. (Approuvé)

7. Une mondialisation centrée sur le développement permet de mettre en place les conditions d'une croissance et d'un développement équitables, et contribue à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois. Les débats sur la mondialisation devraient être équilibrés, en en mettant en avant les avantages, en en soulignant les risques et en en relevant les défis. **(Approuvé)**

8. Les stratégies de développement devraient être équitables et répondre aux besoins humains. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et autres objectifs internationaux de développement restent essentiels pour répondre à ces besoins d'ici à 2015. Les individus ont des besoins et des aspirations analogues, dont la liberté et les droits de l'homme – en particulier, le droit au développement, un travail décent, tous les aspects de soins de santé financièrement accessibles, l'éducation, un environnement sûr, un avenir meilleur pour leurs enfants et une bonne gouvernance à tous les niveaux. Ces différents éléments étant étroitement liés, les stratégies de développement devraient reposer sur une approche intégrée et globale pour que les résultats souhaités soient obtenus. **(Approuvé)**

10. Des partenariats et une coopération entre toutes les parties prenantes peuvent contribuer aux stratégies de développement. **(Approuvé)**

11. Chaque pays a la responsabilité première de son propre développement économique et social, et les efforts de développement national doivent être soutenus par un environnement économique international favorable. Ayant un rôle important à jouer, en collaboration avec les parties prenantes privées, à but lucratif et autres, l'État peut aider à bâtir une stratégie de développement cohérente et assurer les conditions propices à une activité économique productive. **(Approuvé)**

12. Une croissance et un développement soutenus et équitables dépendent, notamment, de la mobilisation et de l'utilisation effective de toutes les sources de financement du développement, comme il est réaffirmé dans l'Accord de Doha et dans le Consensus de Monterrey. À cette fin, un environnement économique favorable à tous les niveaux est essentiel, car un développement économique équitable contribue à la paix, à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité au niveau mondial. **(Approuvé)**

13. L'industrialisation est une priorité pour les pays en développement et pour certains pays en transition, car elle encourage une transformation structurelle positive et contribue à l'établissement de synergies entre l'investissement, la productivité et l'emploi. Une économie diversifiée dépend beaucoup d'un développement industriel permettant d'identifier les avantages comparatifs dans un large éventail de secteurs productifs, afin de promouvoir une croissance et un développement économiques durables. **(Approuvé)**

15. Une coopération multilatérale efficace dépend du soutien, et d'un renforcement des synergies, de tout un éventail d'institutions internationales qui ont été créées et se sont développées au cours des six dernières décennies. La mondialisation implique une participation élargie et renforcée des pays en développement et des pays en transition à la prise de décisions économiques et à l'établissement de normes au niveau international. **(Approuvé)**

B. Le rôle de la CNUCED

16. L'Accord d'Accra poursuivait un programme de commerce et de développement constructif et était ancré dans les trois grands domaines d'action de la CNUCED, à savoir l'analyse directive, la formation de consensus et la coopération technique. Les résultats de la treizième session de la Conférence réaffirment l'Accord d'Accra et s'appuient sur cet accord, qui reste valable et pertinent. **(Approuvé)**

17. La CNUCED demeure le principal organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement, et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Elle devrait continuer d'œuvrer dans les limites de son mandat – dans ses trois grands domaines d'action, en obtenant des résultats concrets, en exploitant les ressources disponibles, tout en renforçant les synergies et en encourageant les complémentarités avec les travaux d'autres organisations internationales. À cet égard, la CNUCED devrait: (**Approuvé**).

b) Son mandat et sa composition universelle font de la CNUCED une instance précieuse pour le dialogue sur le développement. La CNUCED devrait continuer de jouer son rôle dans la formation d'un consensus mondial plus vigoureux sur les questions relevant de son mandat; (**Approuvé***)

e) Continuer de suivre et d'évaluer l'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement; (**Approuvé**)

f) Accroître l'efficacité de ses contributions au cadre intégré renforcé, notamment en collaborant avec d'autres instances pour intégrer le commerce dans les plans nationaux de développement des pays les moins avancés (PMA), et contribuer à la bonne exécution de l'Initiative d'aide au commerce en sa qualité de chef de file du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives; (**Approuvé**)

g) Accorder une attention particulière aux besoins spéciaux des pays en développement, en particulier des PMA; (**Approuvé**)

i) Continuer de s'attacher à répondre aux préoccupations et aux besoins spéciaux de l'Afrique, tels qu'ils sont notamment énoncés dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; (**Approuvé**)

k) Poursuivre ses travaux visant à aider les petits États insulaires en développement (PEID) à surmonter les problèmes persistants de commerce et de développement auxquels ils sont confrontés, notamment en contribuant aux discussions en cours au sein du système des Nations Unies sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement; (**Approuvé**)

l) Continuer d'accorder une attention particulière aux besoins et aux problèmes spéciaux des petits pays structurellement et économiquement vulnérables, afin d'encourager dans ces pays une croissance économique soutenue et un développement équitable et durable; (**Approuvé**)

l) *bis* Continuer de soutenir les efforts de développement des pays à revenu intermédiaire eu égard à leurs difficultés spécifiques en matière de développement économique durable et de réduction de la pauvreté; (**Approuvé**)

m) Continuer d'aider les pays en transition à faire face à leurs problèmes spécifiques de commerce et de développement; (**Approuvé**)

n) Mettre en œuvre et suivre, selon qu'il convient, les décisions pertinentes des conférences et sommets mondiaux consacrés au développement. (**Approuvé**)

II. Thème subsidiaire 1 – Renforcer un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable

A. Analyse

21. Un certain nombre de pays en développement ont, au cours des trois dernières décennies, accru leur intégration dans l'économie mondiale, et dans ces pays dans leur ensemble, la croissance a suivi une tendance à la hausse. Ces efforts se sont accompagnés, dans de nombreux cas, d'une augmentation des flux de commerce, d'investissements et de capitaux. **(Approuvé)**

22. S'il est important d'enregistrer une croissance économique soutenue, il est également nécessaire d'élargir l'assise de cette croissance pour permettre à davantage d'individus d'en bénéficier et d'y contribuer. Pour ce faire, un environnement favorable à tous les niveaux est indispensable. Les OMD et d'autres objectifs internationaux de développement constituent la base de la promotion d'un développement équitable et durable. **(Approuvé)**

23. Pour que le commerce soit un moteur de croissance et de développement équitables, le système commercial multilatéral doit demeurer ouvert, transparent, équitable, non discriminatoire et réglementé. L'intégration effective des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition dans le système commercial multilatéral devrait demeurer une priorité. **(Approuvé)**

24. Il est instamment demandé aux États de s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales qui ne soient pas conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies et qui puissent contrarier la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement, et qui soient préjudiciables aux intérêts commerciaux. Cela concerne l'accès aux marchés, l'investissement et la liberté de transit, ainsi que le bien-être des populations des pays considérés. Pour que la libéralisation du commerce porte ses fruits, il faudra aussi résoudre le problème des mesures non tarifaires, notamment des mesures unilatérales, qui peuvent constituer des obstacles non nécessaires au commerce. **(Approuvé)**

26. Les politiques macroéconomiques et les politiques de gestion de la dette efficaces jouent un rôle important dans la promotion de la viabilité de la dette et du développement économique ainsi que dans la prévention des crises de la dette. De nombreux pays ont réussi à réduire fortement leur ratio global dette/produit intérieur brut (PIB), dans certains cas avec l'appui du programme de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) et d'autres initiatives pertinentes, notamment des Initiatives en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette (IMAD). Des progrès sont nécessaires en matière de restructuration de la dette publique. **(Approuvé)**

27. La crise économique mondiale a montré à quel point il était important d'appliquer des politiques budgétaires prudentes. Certains pays en développement avaient la marge d'action budgétaire pour faire face à la récession mondiale en adoptant des politiques anticycliques. Dans ce contexte, l'importance des réserves budgétaires ne devrait pas être sous-estimée, étant donné que la relance budgétaire est l'un des outils permettant de stabiliser la situation macroéconomique. Toutefois, de nombreux pays en développement ont encore peu de marge d'action budgétaire, et un certain nombre de pays africains et de PMA sont très exposés au surendettement. **(Approuvé)**

28. Une réglementation et une supervision adéquates des marchés financiers et la gestion de la dette et la promotion de prêts et d'emprunts souverains responsables peuvent jouer un rôle important en ce qui concerne la promotion de la stabilité financière et en ce qui concerne les mécanismes de prévention et de règlement des crises. **(Approuvé)**

B. Le rôle de la CNUCED

32. Conformément au paragraphe 17, la CNUCED devrait: (Approuvé)

b) Aider les organisations de coopération régionale à mieux s'attaquer aux problèmes économiques et à mieux profiter des perspectives économiques, y compris dans le contexte de la mondialisation; **(Approuvé)**

e) c) *bis* 2 Étudier de quelles façons réaliser l'intégration effective des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des pays en transition dans le système commercial multilatéral; (Approuvé)

g) Étudier les incidences des obstacles non tarifaires sur le commerce et le développement; **(Approuvé)**

j) Continuer d'aider les pays en développement à améliorer leurs capacités statistiques dans le domaine du commerce et du développement; (Approuvé)

k) Intensifier ses interactions avec les universités et les instituts de recherche, en particulier à travers le Réseau mondial de groupes de réflexion sur le développement, afin de renforcer les capacités locales en matière d'enseignement et de recherche dans les États membres et de favoriser l'établissement de relations entre chercheurs et responsables de l'élaboration des politiques; (Approuvé)

n) Continuer d'évaluer les perspectives de développement économique du territoire palestinien occupé et d'examiner les obstacles au commerce et au développement, et renforcer son programme d'assistance au peuple palestinien au moyen de ressources adéquates et d'activités opérationnelles efficaces, dans le cadre de l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'édification d'un État palestinien indépendant et en vue d'améliorer les conditions économiques et sociales critiques imposées au peuple palestinien, conformément à l'Accord d'Accra. **(Approuvé)**

III. Thème subsidiaire 2 – Intensifier toutes les formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement, y compris la coopération Nord-Sud, Sud-Sud ainsi que triangulaire

A. Analyse

33. Compte tenu des transformations et du dynamisme du paysage commercial et économique planétaire, la communauté internationale doit encourager toutes les formes de coopération, et renouveler et renforcer les stratégies de partenariat pour le commerce et le développement. Une coopération à l'appui d'une croissance et d'un développement équitables et durables peut aider les pays et la communauté internationale à mieux répondre aux enjeux du développement des capacités productives et de la transformation structurelle, ainsi qu'à promouvoir une croissance économique stable et plus soutenue et une plus grande ouverture. Les partenariats pour le développement doivent renforcer la collaboration entre le secteur privé et le secteur public. **(Approuvé)**

35 *bis*. L'aide publique au développement (APD) reste une importante source d'aide et de financement pour de nombreux pays en développement, en particulier les PMA, dans la réalisation des OMD. Elle joue aussi un rôle important de catalyseur, servant de levier pour obtenir des fonds destinés au développement auprès d'autres sources. Les donateurs devraient respecter leurs engagements en matière d'APD, comme cela a été réaffirmé lors des conférences et des réunions des Nations Unies sur la question, y compris dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement. **(Approuvé)**

36. L'Initiative d'aide au commerce s'est affirmée dans le débat sur l'aide internationale depuis qu'elle a été introduite par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2005 et a mobilisé des ressources en faveur de l'aide liée au commerce. Cette initiative reconnaît que pour tirer pleinement parti du commerce international, les pays en développement, en particulier les PMA, ont besoin d'un soutien financier ciblé au titre de l'aide technique liée au commerce, du renforcement des capacités productives et des infrastructures et de l'ajustement lié au commerce. À cet égard, l'aide au commerce doit être suffisante, efficace et axée sur les résultats, et recevoir un rang de priorité plus élevé dans les stratégies de développement globales. Ces objectifs pourront être atteints si les pays bénéficiaires intègrent les questions commerciales dans leurs stratégies de développement globales aux plans national et régional de façon à garantir une cohérence entre le commerce et le développement. À cet égard, le Cadre intégré renforcé (CIR) est important pour les PMA. **(Approuvé)**

39. Pour bon nombre de pays en développement, les progrès dans la réalisation des OMD ont été contrastés. Il est donc important de mobiliser efficacement toutes les formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement et de diffuser les meilleures pratiques qui se dégagent de ces expériences variées pour accomplir les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD, et favoriser une intégration bénéfique dans l'économie mondiale. **(Approuvé)**

B. Le rôle de la CNUCED

40. Conformément au paragraphe 17, la CNUCED devrait: **(Approuvé)**

d) Continuer de soutenir les initiatives de coopération commerciale Sud-Sud, y compris le Système global de préférences commerciales (SGPC); **(Approuvé)**

e) Analyser les initiatives régionales et sous-régionales d'intégration et leur contribution au développement, à la diversification des économies nationales et au renforcement des infrastructures dans les pays en développement et entre ces pays; **(Approuvé)**

g) Continuer de proposer des activités de recherche et d'analyse et de favoriser l'échange de bonnes pratiques pour contribuer à améliorer l'efficacité de la coopération triangulaire pour ce qui est notamment de promouvoir le commerce et le développement; **(Approuvé)**

i) Étudier des moyens d'optimiser la contribution au développement de l'aide liée au commerce assurée par la CNUCED et jouer un rôle actif dans l'Initiative d'aide au commerce; **(Approuvé)**

j) Mener des analyses, et étudier la possibilité de mettre au point, le cas échéant, des outils connexes, sur les efforts entrepris par les pays et la communauté internationale pour améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement, notamment sur la façon dont l'APD s'accorde aux priorités de développement nationales; **(Approuvé)**

k) Mener des travaux de recherche et d'analyse sur les partenariats public-privé dans le contexte du développement, en vue de recenser les meilleures pratiques, ainsi que d'évaluer les modèles de partenariat public-privé susceptibles de favoriser la création de liens entre les producteurs locaux des pays en développement et les chaînes d'approvisionnement mondiales; (**Approuvé**)

n) Aider les PMA à faire face aux difficultés liées au reclassement une fois sortis de la catégorie des PMA, au moyen notamment de stratégies pour permettre une transition sans heurt, d'une compréhension claire de leur nouvel environnement, d'une action plus ciblée pour promouvoir leur développement et de la création de cadres économiques et juridiques et de capacités institutionnelles adaptés et solides dans le domaine du commerce et de l'investissement; (**Approuvé**)

o) Continuer de suivre l'évolution des PMA par rapport aux seuils de reclassement de façon à repérer les problèmes futurs pour lesquels les pays et la communauté internationale devront agir, en coordination avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. (**Approuvé**)

IV. Thème subsidiaire 3 – S'attaquer aux problèmes de développement, persistants et nouveaux, qui ont des incidences sur le commerce et le développement et sur les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable

A. Analyse

41. L'économie mondiale est confrontée à plusieurs problèmes, persistants et nouveaux, pour parvenir à une croissance économique stable et forte et à un développement équitable et durable. D'où la nécessité de mettre en œuvre des politiques et des mesures qui apportent des réponses à ces problèmes, stimulent le commerce et l'investissement et favorisent une mondialisation centrée sur le développement. Ces mesures doivent être adaptées aux capacités, aux conditions et aux besoins locaux, car il n'existe pas de solution universelle. Il faudrait en outre adopter, aux niveaux national, régional et international, des approches intégrées du développement dans une économie mondiale interdépendante et ouverte. Il serait aussi important d'instaurer un cadre directif et institutionnel propice qui favorise l'entrepreneuriat, la compétitivité, le renforcement des capacités productives, la transformation structurelle, le progrès technologique et la création d'emplois. (**Approuvé**)

45. Il importe de développer les services et d'y avoir accès, grâce à des cadres réglementaires et institutionnels adéquats, afin de parvenir à un développement socioéconomique sain. (**Approuvé**)

46. Le développement de l'infrastructure, matérielle et immatérielle, influe grandement sur la production et le commerce et sur la capacité d'attirer l'investissement étranger direct (IED). Au cours des dernières années, la participation du secteur privé dans ce domaine s'est accrue. Les gouvernements continuent de jouer un rôle essentiel dans la fourniture et la réglementation des services d'infrastructure et des autres services publics. De nouvelles approches devraient être étudiées pour aider à surmonter les obstacles auxquels continuent de se heurter de nombreux pays en développement, en particulier les pays en développement sans littoral, à savoir le coût élevé des transports et des transactions commerciales ainsi que la faiblesse des capacités logistiques. Ces problèmes, dont un grand

nombre sont communs à certains pays en transition, sont exacerbés par d'autres facteurs tels que l'instabilité des prix de l'énergie. **(Approuvé)**

47. Afin d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir un développement économique durable, il importe de renforcer les capacités de production agricole, ainsi que de faciliter une plus grande intégration des agriculteurs aux marchés locaux, régionaux et internationaux. **(Approuvé)**

52. L'émancipation des femmes revêt notamment une importance cruciale pour exploiter les possibilités de croissance et de développement équitables. La participation des femmes au commerce et à l'activité économique, à l'emploi dans les secteurs d'exportation, à la production de cultures commerciales et à la création d'entreprises, en particulier par des femmes, leur permet de réaliser des investissements productifs et de réduire la pauvreté. Parmi les obstacles à l'émancipation des femmes figurent les préjugés sexistes et les inégalités de revenus, auxquels il faudrait remédier par des mesures appropriées. **(Approuvé)**

54. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues importantes dans une économie de plus en plus mondialisée et fondée sur la connaissance. Internet et les autres TIC peuvent aider à créer des emplois, à améliorer l'accès à l'information et à développer les interactions grâce aux réseaux sociaux, et permettre un commerce transparent et efficace entre clients et fournisseurs. La plus large diffusion des TIC, au meilleur accès à Internet et le développement des infrastructures liées aux TIC sont indispensables pour combler le fossé qui s'est creusé dans les domaines du numérique et du haut débit. Les pays en développement peuvent tirer le meilleur parti des TIC en formulant et en appliquant des politiques nationales dans ce domaine. **(Approuvé)**

55. Les multiples incidences sur l'économie et le développement des changements environnementaux, y compris des changements climatiques, posent de graves problèmes tout en ouvrant des perspectives aux niveaux national, régional et international. Les aspects économiques et les coûts de l'atténuation et de l'adaptation revêtent une importance particulière pour les pays en développement. La coopération internationale menée dans le cadre des instruments multilatéraux en vigueur devrait aider les pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, à remédier aux problèmes posés et à tirer parti des possibilités offertes. **(Approuvé)**

B. Le rôle de la CNUCED

57. Conformément au paragraphe 17, la CNUCED devrait: **(Approuvé)**

a) Apporter une assistance technique aux pays en développement, en particulier aux PMA, et aux pays en transition qui adhèrent à l'OMC et les aider à renforcer leurs capacités avant, pendant et après le processus d'accession, en fonction de leur niveau de développement et de leurs besoins; **(Approuvé)**

c) En collaboration avec l'OMC, le Centre du commerce international (CCI) et d'autres partenaires compétents, faire la synthèse de ses travaux sur les bases de données relatives aux mesures non tarifaires et continuer à analyser les effets des mesures non tarifaires sur le commerce et le développement futurs des pays en développement, en particulier des PMA, et poursuivre sa participation à l'initiative relative à la transparence dans le commerce; **(Approuvé)**

d) Poursuivre ses travaux sur les services; **(Approuvé)**

e) Appuyer, par le biais de ses travaux de recherche et d'un dialogue directif, les efforts déployés pour améliorer l'accès au financement des PME, des microentreprises et

des particuliers dans les pays en développement et leur fournir des services financiers; **(Approuvé)**

ii) Poursuivre ses travaux sur l'agriculture biologique; **(Approuvé)**

l) Apporter une assistance aux pays en développement et aux pays en transition dans le domaine des accords commerciaux régionaux, en collaboration avec les commissions régionales de l'ONU et d'autres institutions compétentes; **(Approuvé)**

o) En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'OMC et d'autres organisations compétentes, poursuivre ses travaux consacrés à l'impact du commerce sur l'emploi et sur le développement équitable et durable, en étant particulièrement attentive aux pauvres et aux jeunes; **(Approuvé)**

r) Poursuivre ses activités de renforcement des capacités, notamment dans le cadre de TradeForTrade et de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok; **(Approuvé)**

t) Poursuivre ses travaux d'analyse des politiques et ses activités de renforcement des capacités concernant les cadres de réglementation de l'assurance et la gestion des risques pour les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux risques de catastrophe. **(Approuvé)**

V. Thème subsidiaire 4 – Promouvoir l'investissement, le commerce, l'entreprenariat et les politiques de développement correspondantes pour stimuler une croissance économique soutenue dans la perspective d'un développement durable et équitable

A. Analyse

58. Le commerce international peut être un moteur de la croissance économique et du développement socioéconomique. Tous les pays en développement peuvent tirer parti du commerce mondial, notamment grâce à l'augmentation des flux commerciaux, qui contribue à un développement durable et à la réduction de la pauvreté. **(Approuvé)**

60. Le renforcement des capacités productives est essentiel pour assurer une croissance économique soutenue et un développement équitable. Les capacités productives peuvent être développées au moyen de politiques équilibrées, qui associent notamment des incitations efficaces et adéquates à la réalisation d'investissements dans des activités créant de la richesse, ainsi que dans l'éducation, la formation, l'amélioration de la santé et de la nutrition, et dans l'augmentation des capacités de recherche-développement qui contribuent à renforcer le savoir. **(Approuvé)**

61. Les politiques industrielles jouent un rôle important en vue de parvenir à un développement dynamique et durable dans de nombreux pays. Elles doivent être complétées par d'autres mesures pertinentes pour produire pleinement les effets souhaités, à savoir la diversification de l'économie, l'amélioration de la compétitivité internationale et l'obtention de résultats plus durables et équitables. **(Approuvé)**

B. Le rôle de la CNUCED

64 ter. Conformément au paragraphe 17, la CNUCED devrait: (Approuvé)

a) Poursuivre ses travaux consacrés à l'examen des politiques d'investissement et au développement des entreprises ainsi que ses activités de recherche et son dialogue directif sur les incidences de l'IED et des autres flux internationaux de capitaux privés, l'interaction de l'IED et de l'investissement intérieur, la relation entre l'APD et l'IED, ainsi que le lien entre l'IED et l'intégration régionale, afin de parvenir à une croissance équitable et à un développement durable. La CNUCED devrait continuer de consulter les acteurs du secteur privé et d'aider les pays en développement à mieux attirer l'investissement privé, intérieur et étranger, afin de recenser les principaux obstacles à l'investissement; **(Approuvé)**

b) Poursuivre ses travaux de recherche sur les questions ayant trait à l'impact de l'IED et des autres flux internationaux de capitaux privés sur une croissance équitable et un développement durable, notamment dans le *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), sur l'interaction de l'IED et du commerce dans les chaînes de valeur mondiales, les modes de production sans participation, la promotion du commerce, l'infrastructure, la création d'emplois, les services publics, l'APD et l'intégration régionale; **(Approuvé)**

d) Définir une méthode opérationnelle et des principes d'action sur la manière d'intégrer les capacités productives dans les politiques et stratégies nationales de développement des PMA afin que les capacités productives se trouvent au cœur des efforts déployés aux niveaux national et international pour répondre aux besoins et remédier aux problèmes particuliers des PMA. À cet égard, la CNUCED devrait continuer de mettre au point des indicateurs quantifiables et les variables correspondantes pour mesurer les capacités productives de l'ensemble de l'économie des PMA; **(Approuvé)**

f) Réaliser des analyses à l'intention des pays en développement, en particulier des PMA et des pays en transition, et leur apporter une assistance technique dans les domaines de la diversification des échanges et de l'économie ainsi que de la transformation structurelle afin de promouvoir la croissance et le développement; y compris dans les secteurs liés à l'économie créative, à l'entrepreneuriat et à d'autres secteurs permettant d'augmenter la valeur ajoutée; **(Approuvé)**

f) *bis* Continuer d'aider les petits pays économiquement et structurellement faibles à promouvoir l'investissement et à renforcer leurs capacités productives; **(Approuvé)**
